

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

Province de Québec  
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le lundi 10 février 2014, à 19 h.

Sont présents la conseillère et les conseillers, Jeanne Zdyb, Jean-Marc Dubreuil, Jean Zielinski et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

Sont absents, les conseillers Richard Therrien et Jacques Lacoste.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2014.02.27

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

#### **A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014

#### **Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**

#### **B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)**

1. Ajustements budgétaires
2. Liste des comptes à payer

#### **C. Gestion administrative**

1. Dépôt du rapport des contributions financières des candidats
2. Modification à la répartition des activités pour les élus
3. Nomination de la mairesse pour représenter la municipalité à la RIDR
4. Nomination de la mairesse pour représenter la municipalité à Tricentris
5. Abrogation de la résolution 2014.01.07 – Nomination d'un substitut pour représenter la municipalité à TRICENTRIS.
6. Adhésion de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe à la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle
7. Demande d'appui à l'action communautaire
8. Fondation CHDL-CRHV – Souper-bénéfice
9. Festival de la Rouge
10. Pétition – Motion M-441 du député Marc-André Morin
11. Avenant de modification – toiture du garage municipal
12. Formation – Rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux
13. Protection des érablières
14. Achat d'un meuble pour la réception

#### **D. Contrat et appel d'offres**

#### **E. Avis de motion**

#### **F. Adoption des règlements**

#### **G. Sécurité publique**

#### **H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)**

#### **I. Hygiène du milieu**

#### **J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**

#### **K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)**

1. Formation bibliothécaire

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

### L. Divers

1. Adhésion – Agir pour la Diable
2. Meuble pour la cloche

#### Période de questions ouverte

### M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté

ADOPTÉE

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014 :

2014.02.28

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 tel que présenté

ADOPTÉE

### PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

### GESTION FINANCIÈRE

#### AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun ajustement budgétaire

2014.02.29

### LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2014

La liste des comptes est déposée et le directeur général/secrétaire-trésorier expose les points majeurs.

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 10 février 2014 se détaille comme suit :

#### Disponibilité de crédit numéro # 98:

Salaires période du 29 décembre 2013 au 25 janvier 2014 : (chèques # 506619 à 506702)	39 400,76 \$
Remises D.A.S. (chèques # 6829 et 6831)	21 869,48 \$
Liste des comptes payés : (chèques # 6804, 6806 à 6828, 6830, 6832 à 6834)	60 430,55 \$
Liste des comptes à payer :	54 950,08 \$

**TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 98** **176 650,87 \$**

Chèque annulé : 6805

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 98

ADOPTÉE

### GESTION ADMINISTRATIVE

#### DÉPÔT DU RAPPORT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES CANDIDATS

Conformément au chapitre XIV, art. 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général dépose les listes des contributions financières des candidats.

2014.02.30

#### MODIFICATION À LA RÉPARTITION DES ACTIVITÉS POUR LES ÉLUS

CONSIDÉRANT que des modifications sont apportées à la répartition des activités pour les élus quant à la représentativité à certains comités à savoir : R.I.D.R. et TRICENTRIS ainsi que pour le substitut;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte la répartition des activités suivantes :

<u>Élus</u>	<u>Secteurs d'activités</u>
Céline Beaugard Mairesse	Membre de tous les comités, Médias, R.I.D.R. et Tricentris
<u>Conseillers :</u>	
Richard Therrien Siège numéro 1	Réseau routier, sécurité incendie, sécurité civile et mesures d'urgence
Jacques Lacoste Siège numéro 2	Médias, Ressources humaines, développement économique local, Internet, R.I.D.R. (substitut) et Tricentris (substitut)
Jean-Marc Dubreuil Siège numéro 3	Urbanisme, zonage, environnement, loisirs et information aux citoyens
Jean Zielinski Siège numéro 4	Urbanisme, zonage, sécurité incendie, Internet, sécurité civile, mesure d'urgence, culture et patrimoine
Jeanne Zdyb Siège numéro 5	Bibliothèque, embellissement (horticulture), information aux citoyens, Ressources humaines, Aînés et salubrité
Yvan Raymond Siège numéro 6	Réseau routier et environnement,

ADOPTÉE

2014.02.31

#### NOMINATION DE LA MAIRESSE POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ À LA R.I.D.R.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,  
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

De nommer madame Céline Beaugard, mairesse, pour représenter la municipalité de La Macaza à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et monsieur Jacques Lacoste, conseiller, comme substitut.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 2013.11.221, adoptée à la séance ordinaire du 11 novembre 2013.

ADOPTÉE

### 2014.02.32 NOMINATION DE LA MAIRESSE POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ À TRICENTRIS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De nommer Madame Céline Beauregard, mairesse, pour représenter la municipalité de La Macaza au sein de l'organisme TRICENTRIS et monsieur Jacques Lacoste, conseiller, comme substitut.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 2013.11.222, adoptée à la séance ordinaire du 11 novembre 2013.

ADOPTÉE

### 2014.02.33 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2014.01.07 – NOMINATION D'UN SUBSTITUT POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ À TRICENTRIS

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2014.02.30 modifie la répartition des activités des élus;

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2014.02.32 le conseil a désigné madame Céline Beauregard, mairesse, pour représenter la municipalité à l'organisme TRICENTRIS et monsieur Jacques Lacoste, conseiller, comme substitut;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

D'abroger la résolution 2014.01.07, laquelle désignait le substitut pour représenter la municipalité à TRICENTRIS.

ADOPTÉE

### 2014.02.34 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que la parution le 4 décembre 2013 du décret 1210-2013 confirmant l'établissement de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le 19 décembre 2013 soit, 15 jours suivant cette parution la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle était officiellement créée;

ATTENDU que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a adhéré en vertu du décret 224-2013 à la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU les démarches entreprises par la municipalité de Chute-Saint-Philippe pour se retirer de la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dont notamment, l'adoption de la résolution 9578-2014 demandant son adhésion à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour (résolution 9578-2014);

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

ATTENDU que cette entente a été signée le 30 mai 2013 par les municipalités de Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac Saguy, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-Saint-Michel, Nomingue, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Rivière-Rouge, Sainte-Anne-du-Lac, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a déposé à sa séance du 15 janvier 2014 un projet de règlement ayant pour objet l'adhésion de la municipalité à ladite entente;

ATTENDU la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle autorisant, conformément à l'article 18 de ladite entente, l'adhésion de la municipalité de Chute-Saint-Philippe à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle (résolution MRC-CC-11242-01-14);

ATTENDU que la municipalité de La Macaza est favorable à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'autoriser la municipalité de Chute-Saint-Philippe a adhéré à l'entente existante, et ce, selon les mêmes modalités que les municipalités signataires.

ADOPTÉE

2014.02.35

### **APPUI À LA CAMPAGNE PROVINCIALE JE TIENS À MA COMMUNAUTÉ, JE SOUTIENS LE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU que les organismes communautaires laurentiens, à l'instar des 3000 organismes communautaires au Québec se sont engagés dans une vaste campagne de mobilisation intitulée *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire*;

ATTENDU que l'objectif de cette campagne est que le gouvernement reconnaisse les besoins criants des organismes communautaires;

ATTENDU que la motion, adoptée le 14 mai 2013 par tous les partis de l'Assemblée nationale à l'effet de rehausser le financement des organismes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux, ne doit pas tomber dans l'oubli et doit se concrétiser par des engagements clairs dans le prochain budget du gouvernement du Québec;

ATTENDU que les organismes communautaires autonomes sont indispensables et représentent un dernier filet social pour des milliers de personnes au Québec et qu'ils constituent des lieux privilégiés, enracinés dans leurs communautés, pour apporter des réponses aux besoins identifiés par les gens eux-mêmes;

ATTENDU que ces organismes doivent être reconnus par un financement adéquat en provenance d'un programme de subvention qui respecte la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

Que la Municipalité de La Macaza, joint sa voix aux milliers de personnes ayant signé la pétition dans le cadre de la campagne *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* qui vise à assurer un financement suffisant et récurrent aux organismes communautaires.

ADOPTÉE

2014.02.36

### **FONDATION DU CHDL-CRNV – SOUPER-BÉNÉFICE**

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De participer au 23<sup>e</sup> souper-bénéfice de la Fondation CHDL-CRNV qui se déroulera le 26 avril 2014, au gymnase du Centre de services Rivière-Rouge et d'autoriser l'achat de 4 billets à 75\$ chacun (300\$)

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 629 00 970 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

2014.02.37

### **FESTIVAL DE LA ROUGE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'une publicité de la 7<sup>e</sup> édition du Festival de la Rouge et d'acquitter les frais reliés à cette publicité au coût de 300 \$.

ADOPTÉE

2014.02.38

### **PÉTITION – MOTION 441 DU DÉPUTÉ MARC-ANDRÉ MORIN**

ATTENDU que le processus actuel qui permet à une municipalité de demander des restrictions sur les plans d'eau auprès de Transport Canada est long;

ATTENDU que les exigences empêchent de régler rapidement les disputes et ouvrent la porte à plusieurs mécontentes dans les collectivités et ont souvent été dénoncées par les municipalités;

ATTENDU que les municipalités sont plus proches des citoyens et donc mieux placées pour proposer des changements concernant la gestion des eaux sur leurs territoires;

ATTENDU qu'un processus allégé permettrait de mieux gérer les plans d'eau, de mieux protéger l'environnement, d'améliorer la sécurité publique et d'apaiser plusieurs conflits locaux autour de l'utilisation des lacs et cours d'eau;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La Macaza demande à la Chambre des communes d'appuyer la motion M-441, déposée par le député Marc-André Morin, visant à faciliter la gestion des embarcations sur nos lacs et rivières en procédant à une révision du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*.

ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

### 2014.02.39 AVENANT DE MODIFICATION – TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'un avenant de modification est soumis au conseil concernant la réfection de la toiture du garage municipal et de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT ces travaux consistent à la solidification des solives du pontage existant et modification au détail de la jonction des toitures;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux s'élève à 4 126,72 \$ avant taxes;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'autoriser les travaux décrits dans l'avenant de modification au coût de 4 126,72 \$ plus les taxes applicables (4 744,70 \$)

ADOPTÉE

### 2014.02.40 FORMATION – RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de trois élus et du directeur général à la formation *Rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux*, qui se tiendra le 27 février 2014 à Val-David.

Que les frais d'inscription au coût de 278 \$ plus taxes par participant soient défrayés par la municipalité et que les frais de repas et de déplacement leur soient remboursés conformément à la politique de remboursement des dépenses du règlement 2014-097.

ADOPTÉE

### 2014.02.41 PROTECTION DES ÉRABLIÈRES

CONSIDÉRANT que le Ministère des Ressources Naturelles (MRN) a accordé des garanties d'approvisionnement à des forestiers, sur le territoire de la Municipalité de La Macaza et plus particulièrement pour le projet dit de « l'Étoile » dont les travaux se tiendront dans le secteur du lac Caché;

CONSIDÉRANT que dans ce secteur des acériculteurs exploitent la forêt par la récolte de la sève d'érable et que certains d'entre eux souhaitent agrandir leur territoire avec une augmentation d'entailles;

CONSIDÉRANT que la coupe sélective, à hauteur de 40%, causera des torts sérieux à cette activité acéricole et hypothéquera, pour les générations futures, le développement de son potentiel;

CONSIDÉRANT que les érables de ce secteur ont une plus grande valeur debout pour favoriser le développement du secteur acéricole;

CONSIDÉRANT que le potentiel acéricole de ce secteur est d'une importance économique considérable pour la communauté de la municipalité;

CONSIDÉRANT que de nouveaux quotas seront attribués par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec dans la région des Laurentides au cours des prochaines années;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT que les forestiers, avec leurs machineries, causent des torts sérieux aux secteurs où une coupe sélective est effectuée;

CONSIDÉRANT que la municipalité comprend l'importance de l'industrie forestière dans la région et qu'elle ne s'oppose pas à la coupe de bois dans ce secteur;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Que la municipalité exige qu'une coupe de type « acérico forestière » soit privilégiée pour le chantier dit de « l'Étoile » dans le secteur du Lac Caché afin que tous les utilisateurs sur ce territoire puissent poursuivre leurs activités en toute quiétude, tant forestière qu'acéricole, ce qui donnera une plus-value à la ressource.

ADOPTÉE

2014.02.42

### **ACHAT D'UN MEUBLE POUR LA RÉCEPTION**

CONSIDÉRANT le manque d'espace de rangement dont dispose la réception du Bureau municipal;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

D'accepter la soumission de M. Claude Perron pour la construction d'un meuble de rangement pour la réception du Bureau municipal, selon les spécifications de la soumission et ce, pour un montant de 875\$ avant taxes.

ADOPTÉE

### **CONTRAT ET APPEL D'OFFRES**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

### **AVIS DE MOTION**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet à l'ordre du jour

### **TRANSPORT ROUTIER**

Aucun sujet à l'ordre du jour

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

### **URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

### LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

#### 2014.02.43 FORMATION BIBLIOTHÉCAIRE

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,  
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'autoriser la responsable de la bibliothèque à participer aux différentes formations offertes par la CRSBP des Laurentides en 2014, lesquelles sont :

- Services en bibliothèque 21 mars
- Réparation de documents 14 avril
- Ressources numériques 5 mai
- Clubs de Lecture 12 mai
- Facebook partie 2 9 juin
- Porte ouverte sur les collections 16 juin
- Porte ouverte sur l'animation 15 septembre
- Gestion de bénévoles 26 mai

Que les frais d'inscription soient acquittés par la municipalité et que les frais de déplacement et de repas lui soient remboursés conformément à la politique de remboursement des dépenses du règlement 2014-097.

ADOPTÉE

### DIVERS

#### 2014.02.44 ADHÉSION – AGIR POUR LA DIABLE

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adhésion à l'organisme Agir pour la Diable et d'acquitter les frais relatifs à cette adhésion au montant de 250 \$

ADOPTÉE

#### 2014.02.45 MEUBLE POUR LA CLOCHE

CONSIDÉRANT le don d'un citoyen de la cloche qui trônait dans le clocher de l'école de rang qui était situé sur le chemin de l'Aéroport (lac Chaud) et du souhait du conseil de la mettre en valeur dans la salle Alice-Rapatel-Dubuc;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

De retenir la soumission de Madame Hélène Cardinal du 175 chemin du Lac Chaud, pour la construction d'un meuble, selon les spécifications de la soumission, et ce, pour un montant de 350\$ avant taxes.

ADOPTÉE

### PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

Le conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées qui portent sur les sujets suivants :

- V.T.T. chemin du Lac-Mitchell
- Protection incendie – secteur du lac Caché
- Internet lac Caché
- Vérifier MRC pour Explore Net

2014.02.46

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 40.

ADOPTÉE

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

*Signé : Céline Beauregard*

*Signé : Jacques Taillefer*

\_\_\_\_\_  
Céline Beauregard

\_\_\_\_\_  
Jacques Taillefer

N.B. : Il n'y a pas de  
résolution # 2014.02.26